



En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

**CAP du
16 octobre 2014**

*Ce que le SNITPECT-FO avait prédit
cette CAP le démontre !*

Séance ouverte par l'expression d'une grande satisfaction relative au maintien de ce cycle de mobilité, maintien qui n'aurait pas pu avoir lieu sans la forte (et seule !) mobilisation de FO en juin !

Satisfaction également d'avoir constaté quelques jours auparavant la diffusion de la nouvelle charte de gestion des ITPE, actant un certain nombre d'avancées obtenues par notre action en CAP, avancées qui ne sont pas sans en appeler d'autres, dans le cadre des chantiers post-assises.

Mais elle a également été l'occasion de relayer les attentes des ITPE exprimées dans un courrier adressé au nouveau secrétaire général du MEDDE/MLETR le 1^{er} octobre dernier, et notamment celles relatives à la réforme statutaire des ITPE, devant déboucher sur la création d'un 3^{ème} grade.

Plusieurs points d'inquiétude ont également pu être exprimés : la volonté larvée de l'administration à vouloir soumettre tous les corps au RIFSEEP (point sur lequel le SNITPECT-FO a pu faire part de son refus), l'absence de visibilité sur le taux pro/pro à quelques semaines de la CAP divisionnaires et l'incapacité de l'administration à fournir des listes électorales complètes. J'ai d'ailleurs profité de cette occasion pour remettre la liste des « ITPE sans adresse » au président de la CAP, qui s'est engagé à la relayer dans les services.

Le SNITPECT-FO a par ailleurs réclamé :

- ➔ l'augmentation du contingent IC, la prise d'arrêtés emplois fonctionnels dans les autres ministères, la signature du décret « amélioration des conditions de retour », dans l'attente de l'aboutissement de la réforme statutaire ;
- ➔ la mise en œuvre immédiate d'une solution pour permettre la promotion immédiate d'un ITPE à l'ICRGS dans les services de la DSCR ;

▪ les échanges préalables avec l'administration

▪ les résultats de la CAP : mobilités, concrétisations des promotions à IDTPE, promotions à ICTPE, intégrations, détachements, réorganisations de services ...

▪ les coordonnées des 12 représentants du personnel

- la réalisation du bilan des concrétisations des promotions à divisionnaire, comme l'administration s'était engagée à le faire ;
- un contrôle accru de la DRH sur les publications des postes sur les cycles de mobilité, pour ne pas voir apparaître de nouveaux labels, ou des fiches de postes réservées à certains corps ;
- un rappel des règles et de la charte de gestion aux services pour ne plus voir d'avis défavorables injustifiés, juste pour tenter de contourner la CAP ;
- l'ouverture de la liste des postes vacants aux opérateurs sous tutelle du ministère, qui permettrait en outre de proposer des postes aux ITPE issus du concours de déprécarisation.

Enfin, j'ai pu remettre l'outil indispensable à la gestion des ITPE : l'essentiel de l'ITPE, édition 2014.

Retrouve [la déclaration préalable](#) sur notre site.

Les réponses de l'administration :

Après avoir reçu « l'essentiel de l'ITPE », le président a ouvert la séance en actant la tenue effective de cette CAP mobilités, mais sans se prononcer sur les perspectives 2015 en terme de nombre de cycles. Nul doute que d'autres combats seront à mener en 2015 sur ce point...

Sur les chantiers post-assises et notamment la réforme statutaire :

Le président de la CAP confirme que la diffusion de la nouvelle charte de gestion ne sonne pas la fin des chantiers post-assises, et encore moins la fin de la révision de charte.

Avec la reconnaissance en séance que le chantier n°4, sur la gestion des ITPE, prendrait en compte les arguments portés par nos soins auprès du SG du ministère la DRH ne s'interdisant désormais plus aucune piste de travail en matière de réponse statutaire.

Nous ne pouvons que nous féliciter que cette CAP ait permis de confirmer que le sujet "projet statutaire pour les ITPE" était résolument passé de la case "sujet tabou" à la table de travail de la DRH. Et que nos arguments démontrant la nécessité de construire un vrai 3ème grade et non un GRAF doublé d'emplois fonctionnels étaient désormais partagés par l'administration !

Sur les recrutements hors MEDDE/MLETR, et notamment la levée des compteurs :

Le président nous précise en séance que le SERM (schéma des emplois, des recrutements et des moyens) a été approuvé très récemment par le ministère du budget, levant ainsi les freins aux recrutements extérieurs, recrutements qui avaient été refusés lors des précédentes CAP. En outre, il rappelle la nécessité de recruter des compétences, aujourd'hui absentes ou manquantes au sein du MEDDE/MLETR...compétences que nous considérons disponibles via le corps des ITPE !

Pour autant, il ne souhaite pas s'engager sur l'évolution du contrat d'objectifs de l'ENTPE en terme de recrutement, de par la revue en cours des missions de l'Etat et la réforme territoriale, éléments non négligeables en terme d'impact sur les services.

Le SNITPECT-FO souligne que le besoin en ressources et compétences du MEDDE/MLETR est bien avéré, au regard des recrutements externes constatés sur de nombreux postes restés vacants. Et c'est une raison suffisante pour augmenter les recrutements en entrée d'école, augmentation qui permettra en outre d'augmenter les flux de promotions de B en A.

Par ailleurs, grâce à l'expression de FO en CT des DDI, il a été reconnu que les compétences techniques devaient être confortées.

Le GT « GPEECC » devra démontrer les besoins en compétences et recrutements en ITPE... et ce dans une posture ambitieuse et non sur la défensive !

Pour le SNITPECT-FO, la pénurie en « produit ITPE » est désormais démontrée et doit se traduire en 2015 au travers du contrat d'objectif de l'ENTPE.

Sur la mise en œuvre du RIFSEEP :

Le président affirme qu'il n'y a pas de volonté larvée de soumettre tous les corps au régime de l'IFSEEP et qu'une réflexion sera engagée rapidement sur le devenir indemnitaire des corps techniques. Il précise en outre que le passage au RIFSEEP des IAM ne conditionnera pas les conclusions de cette réflexion.

Nous ne sommes pas naïfs et serons très vigilants sur le fait que l'intégration des IAM ne précipite pas la conclusion des réflexions ! Pour le SNITPECT-FO, le régime indemnitaire des ITPE doit être dérogatoire et échapper au RIFSEEP ! Ce qui ne doit pas empêcher d'engager le rattrapage de l'année de retard de versement des ISS (notamment, dans un premier temps, pour toutes les entrées dans le corps ou retours d'essai) permettra de résoudre certains freins et difficultés rencontrés dans la construction des parcours.

Sur le taux pro/pro au grade de divisionnaire pour 2015, 2016 et 2017 :

Le président nous annonce en séance avoir obtenu, non sans satisfaction au regard du contexte budgétaire, un taux de 11 % pour le prochain triennal. Il indique que d'autres corps, dont celui des attachés voient chuter leurs taux sur la même période, et ce dans une proportion importante.

Dans un contexte d'attaque généralisée sur les taux de promotions par la DGAFP, nous pouvons nous féliciter de cette annonce officielle ; taux qui nous permet de consolider les avancées obtenues dans la rue en 2010, notamment pour les différentes formes de principalat.

Et de quoi conforter notre certitude d'avoir eu raison de dire NON en 2012 à un projet de fusion/CIGEM susceptible de nous exposer, comme d'autres aujourd'hui, à de véritables coupes sombres imposées en inter-ministériel.

Sur les promotions à ingénieur en chef :

Face à notre demande d'augmentation du contingent ministériel, le président de la CAP nous répond s'en satisfaire pour plusieurs raisons : il n'y a pas eu d'impacts des transferts ou abandons de missions ou de la création de VNF et du Cerema. Il précise ne pas vouloir porter cette revendication auprès de la DGAFF, courant le risque de devoir en diminuer le nombre in fine. Enfin, il rappelle que le corps des ITPE dispose de 10 % d'emplois d'IC, soit une proportion supérieure à bien d'autres corps.

Pour autant, les démarches sont bien entamées pour obtenir la création d'emplois fonctionnels dans d'autres ministères. Rendez-vous est pris le 5 novembre avec le MAAF et les discussions semblent engagées avec le SGG et le ministère de l'Intérieur.

Concernant le décret « retour emplois DATE et FPT », le dossier est toujours au guichet unique.

Sur ce dernier point, nous avons rappelé le risque encouru pour les ITPE sur emplois DATE, pour lesquels les renouvellements doivent avoir lieu en 2015. Sans ce décret, les éventuels retours sur emplois ministériels auraient des conséquences financières non acceptables !

Les ITPE n'ont pas de parachutes dorés...

Sur les concrétisations des promotions à divisionnaires du TA 2014 :

Un certain nombre de concrétisations vont pouvoir être actées lors de cette CAP. Cependant, 5 d'entre eux n'auront pas de solution (dont 2 qui ont un projet à compléter), chiffre équivalent à celui constaté l'an dernier à la même époque. Un accompagnement du chargé de mission sera fait à l'issue de cette CAP pour tenter de trouver des solutions sur les postes restés vacants.

Un bilan sera présenté lors de la CAP du 27 novembre, présidée par le DRH.

Même si le nombre de situations n'augmente pas, le SNITPECT-FO a rappelé les conditions dans lesquelles les dernières concrétisations se font, conditions qui pourraient être assouplies en ouvrant un cycle de mobilité supplémentaire, le 2015-5 notamment. Ce qui répondrait également à la perte d'un tour pour tous les ITPE ayant reçu un avis défavorable sur leur projet de concrétisation sur place en février. Rappelons en effet pour ces ITPE qu'il est difficile d'être classé 1 sur des candidatures sur les postes, alors qu'ils mènent en parallèle un projet dans leur service. Quel employeur prendrait le risque de classer 1 un candidat sachant que sa préférence va vers son projet ?

Sur les dérives constatées sur les mobilités :

Le président de la CAP reconnaît que quelques cas de postes sont fléchés en terme de recrutements de corps, et qu'un nouveau label « priorité service » a été utilisé lors de ce cycle.

Concernant spécifiquement VNF, et la non transparence des recrutements effectués, le président s'est engagé à interpellier le DG afin de disposer en CAP de l'ensemble des candidatures.

Concernant la DDTM 66, il prend note de cette nouvelle alerte et reprendra contact avec le directeur. Il nous informe que la réorganisation de la DDTM sera présentée lors de la prochaine CAP.

Il est très choquant de voir des postes publiés en excluant explicitement les candidatures d'ITPE, car en complète contradiction avec les propos tenus par le secrétaire général, le 3 juillet 2013 lors des Assises. C'est inacceptable !

Concernant la DDTM 66, le SNITPECT-FO a rappelé que le SNIAE-FO a également alerté le MAAF sur le désarroi exprimé par certains agents, et que le SGG a également été informé de la situation lors d'un CT des DDI.

Sur l'élargissement de la liste aux autres employeurs :

Le président entend notre demande de publier sur la liste les postes vacants dans les établissements publics (en sus bien entendu du Cerema et de VNF), et va se renseigner pour vérifier leur accès à l'application mobilités. Il précise que les chargés de mission ont aussi un rôle à jouer, dans le conseil aux ITPE mais aussi dans la promotion de l'ITPE auprès des divers employeurs. Néanmoins, il précise qu'il ne sait pas si le calendrier des CAP pourra répondre à leurs besoins de recrutement.

Le SNITPECT-FO rappelle être régulièrement contacté pour la publication sur son site de fiches de postes, pouvant intéresser les ITPE (conservatoires, agence des aires marines, ports, ...) mais il serait plus logique que ce soit la DRH qui réponde à leur besoin de publicité, ce qui peut préfigurer le collège des employeurs, demandé par le SNITPECT-FO dans le cadre des chantiers post-assises.

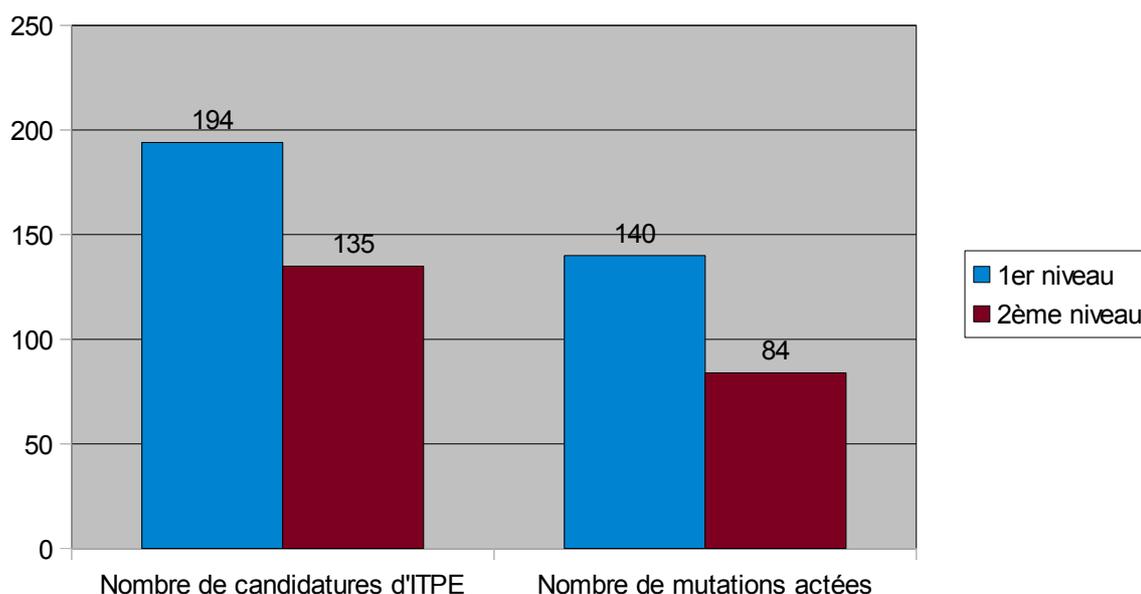
Une solution pourrait être de créer une liste 2ème cercle, à l'instar du MAAF.

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1163**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **663**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **72%**
- 2ème grade : **62%**

Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines dérives :

- des fiches de postes publiées en étant réservées à certains corps, alors même que des ITPE exercent déjà sur ces champs de compétences, à divers niveaux de responsabilités, et sont même, pour certains, reconnus experts ;
- des avis défavorables du type « n'a pas le profil », alors même que la charte de gestion, intégrant un cadrage clair pour la rédaction des avis défavorables, vient de paraître ;
- des réorganisations larvées au sein du Cerema, avec des publications de poste « réservés en tour interne » ;

- des postes déclarés non vacants au sein de VNF ou des avis défavorables émis à l'encontre de candidatures d'ITPE, alors qu'ils sont réservés à du recrutement privé, et qu'il était convenu que toutes les candidatures soient listées en CAP ;
- l'apparition d'une nouvelle labellisation « priorité service » sur la publication des postes vacants, faussant ainsi la concurrence ;
- des avis défavorables à des candidatures, juste pour s'assurer que ce sera le candidat classé 1 qui sera pris, empêchant ainsi de prendre en compte toute situation personnelle délicate ;
- des motivations scandaleuses sur des avis défavorables à l'accueil ;
- des avis défavorables émis à des ITPE en début de carrière, car ils n'ont pas fait la bonne VA...
- des fermetures de poste à la dernière minute, les services étant craintifs quant aux perspectives d'avenir au regard de la réforme territoriale ;
- des avis défavorables au départ d'ITPE ayant été promu IDTPE par voie de principalat long et ayant concrétisé sur leur poste élargi ;
- des règles de recrutement parfois occultes au sein du Cerema, notamment au siège, privilégiant les recrutements externes, excluant les candidatures des agents du MEDDE en s'appuyant sur la latitude de l'établissement à s'asseoir sur les règles de compteurs budgétaires ministériels. Une souplesse que l'on aimerait voir développer plutôt pour faciliter les mouvements entre Cerema et services du ministère... ;
- des demandes d'effet anticipé refusées, alors même que les congés, réduisant la durée sur la poste occupé, sont accordés .. où est la nécessité de service ?

La charte de gestion diffusée en octobre 2014 permettra-t-elle de voir disparaître ces avis défavorables injustifiés ? Il faudra pour cela que la DRH rappelle les règles auprès des services...et les fasse appliquer ! Pour ne plus voir de tentatives de contournement du rôle de la CAP.

Les règles concernant la transparence des candidatures au sein de VNF seront également rappelées au DG de VNF.

Une attention particulière de la DRH sera portée sur les éventuelles réorganisations du Cerema, qui ne devront pas être réalisées de manière larvée...pour mieux contourner les termes du protocole de décembre 2012.

Pour les principalats longs, il a été rappelé à l'administration qu'il convient d'encourager ces dynamiques et ne pas freiner les demandes de mobilité lorsqu'une opportunité se présente.

Nous avons obtenu que soit inscrit au PV de la CAP la non recevabilité de certains avis défavorables scandaleux à l'encontre de candidatures d'ITPE.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de la concrétisation de **14** lauréats de la liste d'aptitude à ITPE (sur 15 des 17 lauréats ayant candidaté).

Le SNITPECT-FO a également insisté auprès de l'Administration sur 2 situations difficiles (n'ayant pas trouvé de suite favorable à ce cycle) de retour de détachement ou de PNA dans d'autres ministères qui nécessiteront une attention particulière.

► Les suites données à la CAP mobilités du 14 juin 2014 :

Certaines demandes étaient restées à l'étude ou sous réserve de la vacance du poste.

4 demandes ont pu être actées lors de cette CAP.

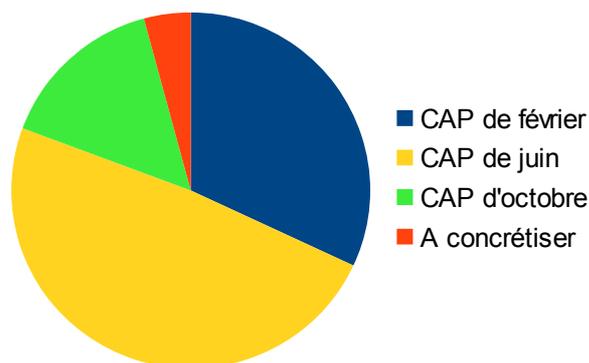
► Mobilités hors MEDDE :

Une demande a été présentée, et est mise à l'étude, étant réservée à l'avis de la CAP du MAAF.
Y aura-t-il asymétrie de levée des compteurs ?

► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

119 camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2014.

A l'issue de la CAP de juin, nous avons pu acter un taux de concrétisation de l'ordre de **80 %**, taux confirmé par les levées de vacances de postes.



Bien que ce chiffre puisse paraître rassurant, **20 ITPE devaient tenter de trouver une solution lors de ce cycle de mobilité (ou en PNA dans d'autres ministères, ou en essaimage), dans des conditions de stress et de pression inadmissibles.**

A l'issue de cette CAP, **5** ITPE n'ont pas trouvé encore de solution concrète, 2 d'entre eux ayant néanmoins un projet à compléter. Bien que le nombre n'aille pas croissant, cette situation ne peut être acceptée !

Le SNITPECT-FO est une nouvelle fois intervenu pour que les conditions de concrétisation ne soient pas amoindries et que cela milite pour que quelques gouttes d'huile soient mises dans le système ... gouttes d'huile qui peuvent tout simplement être l'ouverture de la liste de postes du prochain cycle ! Ouverture d'autant plus justifiée que le 1^{er} cycle de mobilité sert chaque année à examiner les projets qui ne sont pas toujours traduits par une publication concomitante de fiche de poste ou par un avis favorable de la CAP.

► Promotions à ingénieurs en chef :

Deux types de promotions ont été examinées lors de cette CAP : la promotion à l'emploi fonctionnel IC1 et celle à l'emploi fonctionnel IC2.

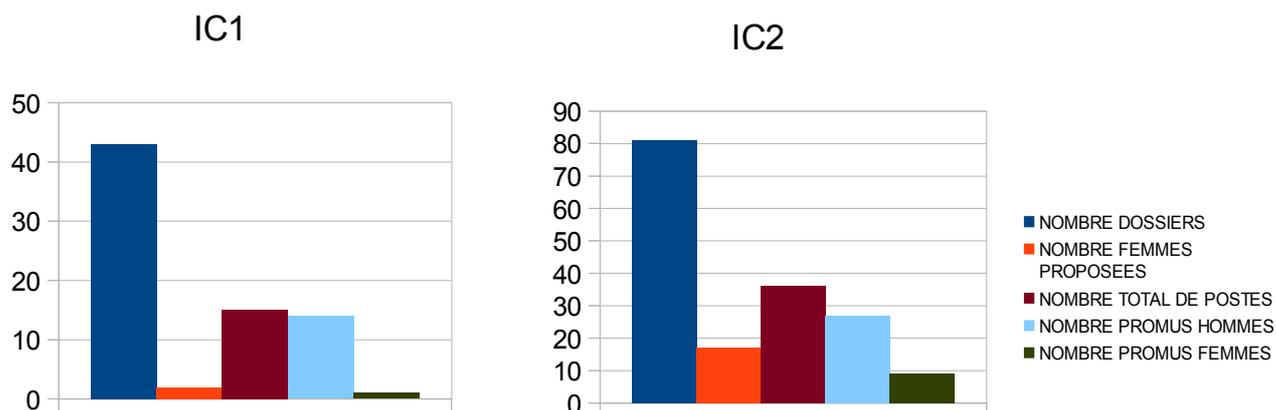
Nombre de candidats pour la promotion à IC1 : 43

Dont 4,6 % de femmes.

Nombre de candidats à la promotion à IC2 : 81

Dont 21 % de femmes (taux maintenu par rapport à l'an dernier)

Le nombre de postes offerts est cette année de **15 IC1** et **36 IC2** (dont 3 hors MEDDE/MLET).



L'examen des dossiers à promotions a été l'occasion de dénoncer encore une fois l'absence de textes permettant un retour à rémunération et fonctions équivalentes après avoir tenu des postes à forte responsabilité hors ministère, que ce soit en PNA ou en détachement.

Il en est ainsi de 3 ITPE ayant tenu des postes à haute responsabilité, soit en essaimage, soit en PNA dans des ministères ne disposant pas de l'arrêté emplois, et à qui l'administration envisageait de demander d'attendre de disposer d'au moins un entretien professionnel sur leur poste, pris au retour pour avoir droit à la reconnaissance du ministère !

Si le corps disposait d'un vrai 3ème grade, cette question ne se poserait même pas. Notamment pour des ITPE promus ingénieur en chef en territoriale !

Le SNITPECT-FO a obtenu l'inscription de ces 3 collègues sur le tableau de promotion, se félicitant qu'une solution ait pu être trouvée à titre individuel...mais exigeant qu'une réponse globale et collective soit apportée via la réforme statutaire attendue par les ITPE.

Ont ensuite été examinées les demandes de renouvellement de nominations à IC1 ou IC2.

Au total, **23** renouvellements à IC1 ont été actés et **23** IC2.

Enfin, **13** promotions à l'ICRGS ont été validées.

Une promotion à l'ICRGS a fait l'objet de débats lors de la CAP, l'ITPE concerné étant en poste à la DSCR. Avec le transfert au ministère de l'intérieur, et l'absence d'arrêté emplois IC au ministère de l'Intérieur, l'accès à la promotion est devenu impossible.

Il aura fallu mettre l'administration au pied du mur pour qu'elle propose une solution pour ne pas pénaliser cet agent.

Bien évidemment, si le contingent le permettait, des promotions supplémentaires auraient pu être actées dès cette CAP !

► Demandes de renouvellements de détachements entrants :

1 demande de renouvellement de détachement entrant a été présentée et a été actée.

► Demandes de détachement :

Sur les **6** demandes détachement entrant, 2 ont trouvé une suite favorable, 2 sont mises à l'étude, des compléments d'information étant nécessaires.

► Demandes d'intégration :

Sur les **2** demandes d'intégration, aucune n'a trouvé de suite favorable.

► Réorganisation de services :

5 réorganisations de services ont été présentées en séance (concernant 12 I/D/CTPE) : DDTM de l'Eure, DDTM des Pyrénées Atlantiques, DDT de la Côte d'Or, DIR Ouest et DREAL Languedoc Roussillon.

Toutes ont été actées en séance, le SNITPECT-FO obtenant en séance la remise à zéro des compteurs de 2 détachements à IC2, au vu de l'évolution des postes dans le cadre des réorganisations.

En outre, le SNITPECT-FO a rappelé la nécessité que les réorganisations soient menées de manière transparente, que chaque agent soit bien informé, que chaque poste proposé ne soit pas en recul par rapport à la situation antérieure et a appelé la DRH à rester vigilante sur les publications de postes créés parallèlement aux réorganisations menées.

Tous les résultats sont en ligne [ICI](#).

Prochaine CAP : promotions IDTPE le 27 novembre 2014

Pré-CAP : du 12 au 21 novembre 2014

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

BOULET DESBAREAU Claire	DREAL Rhône-Alpes	04 66 62 62 38
LEGRENZI Yves	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
JACQUOT Nadia	VNF (Lyon)	06 43 60 27 14
PASCAL Stéphanie	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
CARMIGNANI Fabienne	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
COURBE Damien	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
JANVIER Laurent	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
KUNTZ Georges	Cerema / DTerEst (LR de Strasbourg)	03 88 77 46 02
HENNION Eric	Cerema / DTerOuest (Nantes)	02 40 12 84 90
CHANDELIER Véronique	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
DOS SANTOS Alberto	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
HODEN Evelyne	DDTM du Var	04 94 46 83 47